



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Paielement des pensions: Paris

Question écrite n° 30875

Texte de la question

Reponse. - Dans le cadre de l'engagement qu'il avait pris, le Gouvernement vient de proceder a la mensualisation des pensions des 346 000 retraites non encore mensualises, repartis dans les dix departements suivants : Alpes-de-Haute-Provence, Bouches-du-Rhone, Hautes-Alpes, Paris, Seine-et-Marne, Vaucluse, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne. Cette mesure a pris effet a compter du 1er decembre 1987. Cette decision qui a permis - au prix d'un effort sans precedent - d'achever des 1987 la generalisation du paiement mensuel des pensions de l'Etat, repond donc pleinement aux preoccupations exprimees par l'honorable parlementaire.

Texte de la réponse

Reponse. - Dans le cadre de l'engagement qu'il avait pris, le Gouvernement vient de proceder a la mensualisation des pensions des 346 000 retraites non encore mensualises, repartis dans les dix departements suivants : Alpes-de-Haute-Provence, Bouches-du-Rhone, Hautes-Alpes, Paris, Seine-et-Marne, Vaucluse, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne. Cette mesure a pris effet a compter du 1er decembre 1987. Cette decision qui a permis - au prix d'un effort sans precedent - d'achever des 1987 la generalisation du paiement mensuel des pensions de l'Etat, repond donc pleinement aux preoccupations exprimees par l'honorable parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. Sarre Georges](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30875

Rubrique : Retraites: fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 octobre 1987, page 5480

Réponse publiée le : 8 février 1988, page 573